



Synode

157<sup>e</sup> session du Synode, 10 et 16 décembre 2008

Annexe

## **Rapport du Conseil synodal sur l'évaluation des cultes cantonaux**

### **1. Bref rappel historique et objet du rapport**

En juin 1994, le Synode décidait de renvoyer pour étude au Conseil synodal le traitement d'une motion déposée en session, dans laquelle 5 député-es demandaient au Conseil synodal d'organiser avec les Conseils régionaux, sollicités à tour de rôle, un culte cantonal unique suivi d'un moment convivial le 3<sup>e</sup> dimanche de juin.

En mai 1995, le Conseil synodal présentait son *Rapport concernant la motion au sujet d'un culte cantonal annuel*. Souscrivant à l'idée des motionnaires, il soulignait que l'organisation de tels cultes allait dans le sens d'un resserrement des liens entre membres de l'EREN et de la constitution d'une meilleure identité synodale. Il proposait de prévoir, dans la règle, un culte tous les deux ans afin de garder l'aspect festif et joyeux de cet événement et de ne pas en rendre l'organisation trop contraignante. De plus, il en précisait les modalités, et les enjeux. Le Synode a accepté toutes les résolutions de ce rapport, notamment le principe d'un plan prévisionnel de ces cultes de 6 ans en 6 ans.

En juin 2001, le Conseil synodal revenait devant le Synode avec un rapport d'information sur les premiers cultes ayant eu lieu dans ce cadre (voir liste complète en annexe). Constatant qu'à l'exception du premier tenu en juin 1996 au Temple du Bas, ces cultes biennaux avaient été liés à des circonstances exceptionnelles (150<sup>e</sup> anniversaire de la république, Journée œcuménique marquant le début du nouveau millénaire) et que le suivant le serait également (Expo.02), le Conseil synodal estimait qu'il lui était difficile de proposer un premier bilan après six ans d'expériences et faisait part de son souhait de procéder à une évaluation du principe de ces cultes en 2007.

Avec le présent rapport, le Conseil synodal actuel honore cet engagement, avec un léger retard dû à sa composition réduite et aux autres priorités synodales qui se sont imposées à lui en raison de l'évolution de l'EREN depuis 2001.

### **2. Eléments nouveaux**

Durant la deuxième période exploratoire de 6 ans - outre le culte lié à Expo.02 - deux nouveaux cultes cantonaux ont eu lieu, l'un à Fleurier en 2005, l'autre au Landeron en 2007. Le fait de pouvoir confier leur organisation directement à l'une des paroisses issues d'EREN 2003 a représenté une certaine simplification par rapport à la formule initiale, qui nécessitait une coordination inter-paroissiale sous l'égide des Conseils régionaux concernés.

Du point de vue du Conseil synodal, et à en croire les échos très majoritairement satisfaits voire enthousiastes entendus à la suite de ces manifestations, ces cultes ont constitué un réel succès, tant du point de vue de la participation que de l'organisation, ainsi que de la visibilité générale de l'EREN. Les paroisses ayant assuré ces cultes en ont également tiré un bilan positif. Sur le plan cantonal, seule la suppression, dans la règle, des cultes paroissiaux a parfois fait difficulté ; ce problème pratique a toutefois pu être aplani avec les instances concernées.

En l'absence de critères plus précis définis d'avance, le Conseil synodal n'est pas en mesure de procéder à une évaluation très poussée de la pertinence des cultes cantonaux biennaux. Il constate cependant que les buts fixés par le Synode lorsqu'il a proposé cette forme de rassemblement et de célébration restent plus qu jamais d'actualité, qu'ils ont été largement atteints et qu'ils ont pu l'être dans de bonnes conditions pour les paroisses organisatrices. C'est pourquoi, le Conseil synodal propose au Synode de confirmer le principe approuvé en 1995.

### **3. Perspectives à moyen terme**

Dans sa séance du 5 septembre 2007, le Conseil synodal a décidé de remanier le calendrier des cultes cantonaux de telle sorte que leur tenue ne coïncide pas avec le début ou la fin d'une nouvelle législature. Après consultation des paroisses, il a décidé de renoncer à un culte cantonal proprement dit en 2008, lequel aurait suivi de trop près celui de 2007. Toutefois, il a été demandé aux paroisses de renoncer à tout culte ou activité paroissiale importante le dimanche 26 octobre 2008 afin de favoriser une large participation des membres de l'EREN au culte de clôture de l'Assemblée générale de la Communauté des Eglises en mission (Cevaa), qui aura lieu au Temple du Bas à 10h. Par ailleurs, les paroisses du Val-de-Ruz se sont engagées à mettre sur pied un culte cantonal en juin 2010.

Le Conseil synodal prévoit aussi de s'adjoindre des représentants des paroisses ayant déjà assuré la tenue d'un culte cantonal et de définir, à partir de leur expérience, quelques indicateurs pour mieux évaluer ces rassemblements. L'utilité de ces indicateurs sera vérifiée à l'occasion du culte de 2010.

### **Résolution**

Le Synode confirme le maintien du principe de cultes cantonaux biennaux adopté en 1995.